DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2026

Délibération n°2026.11.172.B

Attribution d'une subvention culturelle à l'association Génération Photographes

LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 30 octobre 2026
Secrétaire de Séance: Jean-Christophe CARDAILLAC

Membres en exercice: **29**
Nombre de présents: **25**
Nombre de pouvoirs: **3**
Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Thierry BOUILLEAU, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Elise VOUVET, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Hélène GINGAST à Morgan VANDESTICK**,** Samantha LANDREAU à Gérard DESAPHY**,** Stéphanie MARCHAND à Michel BUISSON**,**

Excusé(s): Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261105-2026_11_172B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2026
Publication : 12/11/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°2026.11.172.B

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION CULTURELLE A L'ASSOCIATION GENERATION PHOTOGRAPHES

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10403 -1) SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE DANS LES POL PUBLIQUES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès à la culture
ODD 10 : Réduire les inégalités
ODD 17 : Renforcer les partenariats

Le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 » fixe un objectif global de cohésion sociale, qui se décline notamment dans le domaine culturel.

À travers ce projet, GrandAngoulême entend contribuer à faire du territoire une agglomération plus équitable, en favorisant l'accès de tous les habitants aux ressources et aux services, notamment en matière de mobilité, de logement, d'emploi, de culture et de santé, quel que soit leur lieu de résidence.

Dans ce cadre, GrandAngoulême met en œuvre une politique culturelle fondée sur les principes de solidarité, de responsabilité et de démocratisation culturelle. Cette politique vise notamment à favoriser l'accès de tous à la culture, à soutenir les initiatives des acteurs culturels du territoire et à contribuer à un développement culturel équilibré entre les différents secteurs de l'agglomération.

L'attribution de subventions aux acteurs culturels constitue ainsi un levier permettant de soutenir la mise en œuvre de projets contribuant aux objectifs de la politique culturelle de GrandAngoulême, notamment en matière d'accès à la culture et d'équilibre territorial.

Dans le cadre de sa compétence facultative « Promotion, soutien et sensibilisation aux activités artistiques et culturelles mises en œuvre sur le territoire de l'agglomération », et en complément des subventions déjà attribuées par le bureau communautaire du 26 février 2026, GrandAngoulême souhaite accompagner l'association « Génération Photographes » dans la réalisation de son projet, en lui attribuant une subvention de 2 000 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261105-2026_11_172B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2026
Publication : 12/11/2026

Le budget prévisionnel de ce projet est estimé à 5 500 €.

Cette subvention permettra à l'association de contribuer à l'organisation d'un premier événement dans le cadre du bicentenaire de la photographie, prévu du 29 octobre au 8 novembre 2026 sur le territoire de l'agglomération.

Cet événement comprendra plusieurs temps forts consacrés au photoreportage et au photojournalisme, notamment à travers des expositions accessibles au grand public et organisées dans différents lieux culturels du territoire.

Par délibération n°246 du 9 décembre 2021, le conseil communautaire a défini les modalités d'attribution des subventions aux porteurs de projets culturels. Ainsi, l'attribution des subventions d'un montant annuel supérieur à 23 000 € relève du conseil communautaire, tandis que les subventions d'un montant inférieur à 23 000 € relèvent du bureau communautaire.

Il est rappelé que ne peut pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par ces versements.

Sur proposition du groupe de travail élus culture du 6 octobre 2026,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association « Génération Photographes ».

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les documents afférents à la présente délibération.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 65.

Pour : 28 **Contre :** 0 **Abstention :** 0 **Non votant :** 0	**APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261105-2026_11_172B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2026
Publication : 12/11/2026